LES MERCREDIS RÉCREATIFS

JANVIER - MARS 2023

11/1 : *Bonne année 2023 !*

Création d'un calendrier

18/1 : *Activité culinaire*

1/2 : *Crêpes en folie*

Après-midi culinaire

8/2 : *Sortie à la Bibli de Mimi*

15/2 : Création de costumes

25/1 : *Nos 5 sens pour la création d'un conte*

Après-midi à la Cité des Contes de Chiny : dans les combles des anciennes écoles, découverte des modules de la Cour des Contes pour la création d'un conte par les sens et clôture de la visite par un spectacle

8/3 : *La découverte de nos fabuleux paysages à Paysalia*

Sortie au Centre d'Interprétation du Paysage de Florenville

15/3 : *Brésiliens, avec ou sans perles, pour garçons et filles, …*

Création de bracelets en tous genres

21/3 : *Premier jour du printemps, la nature se réveille*

Balade et observation de la nature

29/3 : *Rencontre avec le fontainier et visite de la station, du captage et du château d'eau*

Accueillante référente : Leyla AKIN

Où ? Ancienne école de Sommethonne (37, Place de France) **Quand ?** Les mercredis de 12h25 à 18h

Inscription possible pour le temps de midi (seul), départ possible en cours de journée (prendre contact avec l'accueillante référente)

Renseignement et inscriptions (**obligatoires**) : mercredis.recreatifs.meix@gmail.com - www.meix-devant-virton.be

Atl Meix

Horaires et tarifs

Pour l'accueil de 12h25 à 13h25 uniquement : 0,75€ par 1/2h par enfant.

Pour l'après-midi complète c'est-à-dire de 12h25 à 18h
6€ pour le 1er enfant,
5€ pour le 2ème,
4€ pour le 3ème, gratuit pour les suivants.
Si votre enfant doit quitter le Mercredi récréatif avant 15h30, merci de consulter l'accueillante référente (lors des sorties, les enfants ne rentrent pas avant 17h). Dans ce cas, la participation financière sera réduite de moitié.

Paiement

L'Administration communale vous fera parvenir à la fin de chaque mois un formulaire de paiement que vous devrez régler par virement bancaire.
En cas de difficulté financière, une demande de paiement échelonné peut être demandée auprès du service recette de l'administration communale. Il vous est également possible d'introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de votre Commune de résidence.

Récupération de l'enfant

Les enfants ne seront pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la chaussée.
Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne pourront retourner seul-e-s à leur domicile.

Interdit

Les objets de valeur ne sont pas autorisés et ce, pour une raison d'équité entre les enfants.

Repas et collation

Merci de privilégier un repas sain. La collation est offerte par l'organisation.

Transport

Sur demande lors de l'inscription, le bus communal vient chercher les enfants à leur implantation scolaire (du territoire communal de Meix-devant-Virton, tous réseaux confondus).

Comment ça marche ?

Les « Mercredis récréatifs » sont organisés dans les locaux de l'ancienne école communale de Sommethonne, 37 Place de France, le mercredi après-midi de 12h25 à 18h00. Ces après-midis sont à destination des enfants de 4 à 12 ans domiciliés ou scolarisés sur le territoire communal de Meix-devant-Virton.

Un accueil extrascolaire centralisé est organisé de 12h25 à 13h25. Les activités se déroulent de 13h25 à 17h et l'accueil de 17h à 18h (possibilité de participer à l'ensemble ou à une partie de l'après-midi après accord de l'accueillante référente car le retour des sorties est prévu vers 17h). Une collation saine est prévue par l'organisation vers 15h.

Le programme est distribué dans les écoles du territoire communal de Meix-devant-Virton en début de période. Il est également disponible à l'Administration communale, sur le site www.meix-devant-virton.be et sur Facebook (Atl Meix).

Les inscriptions (obligatoires !) se font en ligne ou via une fiche disponible sur le site www.meix-devant-virton.be ou sur Facebook (Atl Meix). Des fiches d'inscription sont également disponibles sur demande auprès de l'Administration communale. Parce qu'il est difficile de prévoir à long terme, les inscriptions de dernière minute devront nous parvenir au plus tard le mercredi matin jusque 10h de la semaine concernée.

! Attention !

C'est à partir des inscriptions que le bus s'arrête à l'école de votre enfant. Veillez-donc bien à inscrire votre enfant en mentionnant votre demande de transport !
C'est également à partir des inscriptions que l'achat du matériel ou des ingrédients sera prévu.
En cas de désistement, veuillez donc prévenir Leyla AKIN, l'accueillante référente mercredis.recreatifs.meix@gmail.com au plus tard le mercredi matin jusque 10h. Toute inscription non annulée sera facturée.
Lors de la première participation durant l'année scolaire, les parents s'engagent à remplir une fiche de renseignements à remettre à Leyla AKIN, accueillante référente.

Administration communale de Meix-devant-Virton

Programme des MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Janvier – Mars 2023

à destination des enfants âgés de 4 à 12 ans

Accueil Temps Libre
Meix-devant-Virton

CONTACT ET INFORMATION

063/57 80 51
www.meix-devant-virton.be

Leyla AKIN - Accueillante référente
mercredis.recreatifs.meix@gmail.com

Annick DELIGNERE - Employée administrative

Audrey FRANCOIS - Responsable de projet
atlmeix@gmail.com

Colette ANDRIANNE - Echevine ATL